

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 27 février 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Lyne Deschamps	Présidente
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente (par téléphone)
M. Michael Averill	
M. Claude Beaulac	
M. Robert Bergeron	
Mme Louise Bertrand	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Johanne Hogue	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Absences :

M. Martin Barbeau	Commissaire
-------------------	-------------

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Lyne Deschamps, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 03).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

646^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Chrétien :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour en y ajoutant le point 16.3 – *Dépôt d'un avis de plainte*, point qui sera discuté avant le point 10.1

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 et de son ajournement au 30 janvier 2019 ([docs 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
 - 10.1 Commandite des albums de finissants – Autorisation de dépense – *Adoption* ([doc. 10.1](#))
 - 10.2 Inscription au Cercle Alpha ([docs 10.2](#))
- 11.0 Service des ressources financières
 - 11.1 Situation financière au 31 décembre 2018 en suivi au comité de vérification – *Dépôt* ([doc. 11.1](#))
 - 11.2 Processus budgétaire 2019-2020 – échéancier – *Dépôt* ([doc. 11.2](#))
 - 11.3 Objectifs et principes de répartition des ressources ([doc. 11.3](#))
 - 11.4 Politique des frais de déplacements et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – *Adoption* ([doc. 11.4](#))
 - 11.5 Lettre de subvention d'équilibre pour l'année scolaire 2018-2019 ([doc. 11.5](#))
- 12.0 Service des ressources matérielles
 - 12.1 Demande d'autorisation – Mise en œuvre du processus d'appel d'offres – Travaux d'aménagement ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard ([doc. 12.1](#))
 - 12.2 Demande d'autorisation – Mise en œuvre du processus d'appel d'offres – Ajout d'un système de climatisation – Auditorium et bureaux – École secondaire Augustin-Norbert-Morin ([doc. 12.2](#))
- 13.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
 - 13.1 Frais exigés aux parents en matière de transport ([doc. 13.1](#))
- 14.0 Présidence et rapport d'activités ([doc. 14.0](#))
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information* ([doc. 15.0](#))
 - 15.1 Obligation pour septembre 2019 – Récréation de 20 minutes
- 16.0 Affaires diverses
 - 16.1 Maternelle 4 ans – *Information*
 - 16.2 Frais exigés aux parents – *Information*
 - 16.3 Dépôt d'un avis de plainte
- 17.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 et de son ajournement au 30 janvier 2019

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019](#)

647^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019, en retirant le nom de la commissaire, Mme Johanne Hogue, des présences puisqu'elle était absente, en remplaçant au 2^e paragraphe de la page 664, le mot « démissionne » par « démission », en modifiant à la page 667 le texte : « La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, tient à souligner la fierté d'avoir à la Commission scolaire des Laurentides, le plus bas taux de taxe au Québec » par « La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, tient à rappeler que nous avons à la Commission scolaire des Laurentides, le taux de taxation le plus bas du Québec », et en ajoutant le mot « par » devant « le commissaire » à la 635^e résolution de la page 668.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 au 30 janvier 2019](#)

648^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 au 30 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, confirme que les suivis ont été faits.

6.0 Période de questions – public

Q. : Mme Marie-Claude Vézina de la Ville de Saint-Sauveur

Mme Vézina mentionne qu'elle aimerait vraiment que la Commission scolaire alloue un pourcentage des places pour l'inscription à l'école alternative de Sainte-Adèle pour les enfants ne provenant pas de Sainte-Adèle, mais du secteur sud. Elle est consciente qu'il y aura une pige éventuellement et demande quel serait l'impact sur les demandes d'inscription.

Elle se demande également pourquoi les inscriptions ne sont pas ouvertes actuellement.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne que la priorité sera accordée aux élèves résidant à Sainte-Adèle et que dans l'éventualité où il restera des places, d'autres démarches seront possibles pour combler celles-ci.

Les critères d'inscription seront publiés selon l'évolution du dossier.

Q. : Mme Émilie Richardson

Mme Richardson souhaite que l'inscription à l'école alternative de Sainte-Adèle pour son fils soit possible pour sa 4^e année.

Mme Deschamps répond qu'il faudra attendre les inscriptions, considérant les contraintes d'espace.

Q. : Mme Myriam Laverdière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Mme Laverdière expose sa déception et son sentiment d'abandon puisqu'elle croyait que le projet d'école alternative visait la MRC des Pays-d'en-Haut et se demande pourquoi il a changé.

Mme Deschamps souligne qu'une entente est à venir avec la Ville de Sainte-Adèle, découlant des consultations publiques de l'automne 2018.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne qu'en vertu de l'entente de principes avec la Ville de Sainte-Adèle, les élèves de cette ville seront favorisés, que les inscriptions sont à prévoir vers la troisième semaine de mars et que la situation sera réévaluée par la suite.

7.0 Période de questions – Commissaires

Q. : La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, remet en question le mode d'évaluation scolaire et demande de faire le point sur ce sujet lors d'une prochaine séance.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne que ce sera fait.

8.0 Comité de parents

Le président du comité de parents et commissaire, M. Martin Chrétien, fait état d'une demande de la directrice des ressources éducatives, Mme Julie Richer, d'offrir un soutien au concours littéraire et science de la part du comité de parents.

Quant aux calendriers scolaires, le comité de parents compte finaliser sa consultation pour le 11 mars 2019.

9.0 Comité ÉHDAA

La commissaire, Mme Louise Bertrand, fait état du programme pour l'éducation en sexualité élaboré et présenté par Gabrielle Moncion et adapté pour la clientèle ÉHDAA. Il est souligné que le programme est un beau travail bien accompli.

Des félicitations sont adressées aux personnes impliquées dans le projet.

On souligne que la transition pour le transport scolaire du niveau primaire vers le niveau secondaire de certains élèves HDAA nécessite une transition appropriée. Pour les besoins particuliers, la transition devrait débuter en début d'été.

10.0 GOUVERNANCE

16.3 Dépôt d'un avis de plainte

Huis clos

649^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Johanne Hogue, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 19 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

650^e RÉSOLUTION :

Il est proposé par le commissaire, M. Robert-M. Dupont, que la séance se poursuive en comité plénier limité aux membres du conseil des commissaires.

Il est 19 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée du huis clos

651^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de revenir en assemblée régulière

Il est 22 h 28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est constaté que la présidente, Mme Lyne Deschamps, et la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, ne sont plus présentes au retour en séance régulière.

Il est 22 h 30.

Mme Louise Bertrand quitte la séance.

Il est 22 h 30.

À la demande de la présidente et de la vice-présidente, il est exposé par le secrétaire général, M. Louis Piché, que la présidente, Mme Lyne Deschamps, et la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, lui ont signifié verbalement quelques minutes plus tôt, leur démission immédiate et qu'un écrit suivra.

652^e RÉOLUTION :

Nomination de la commissaire, Mme Johanne Hogue, en tant que présidente d'assemblée ainsi qu'au poste de présidence par intérim de la Commission scolaire

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, de procéder à la nomination de la commissaire, Mme Johanne Hogue, en tant que présidente d'assemblée et commissaire exerçant les fonctions et pouvoirs de la présidente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est exposé par la direction générale que deux points de l'ordre du jour devraient être traités en priorité, soit les points 12.1 « *Demande d'autorisation – Mise en œuvre du processus d'appel d'offres – Travaux d'aménagement ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard* » et 12.2 « *Demande d'autorisation – Mise en œuvre du processus d'appel d'offres – Travaux d'aménagement ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard* ».

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.1 Demande d'autorisation – Mise en œuvre du processus d'appel d'offres – Travaux d'aménagement ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard

La présidente d'assemblée, Mme Johanne Hogue, cède la parole au directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, afin d'introduire le projet de résolution 12.1.

Le directeur général adjoint, M. Stéphanie Chaput, précise qu'il faut pouvoir procéder à un appel d'offres, afin de respecter les délais impartis.

Le directeur général précise que la résolution ne vise que l'autorisation d'un appel d'offres.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande qu'il soit spécifié que le contrat ne soit pas octroyé sans un retour devant le conseil des commissaires et que l'appel d'offres devra prévoir la possibilité de le résilier au besoin sans octroyer un contrat, considérant l'état de l'évolution du dossier.

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, indique que ceci est prévu et que le projet se précise de plus en plus avec les avis d'experts.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, se questionne sur ce qu'il y a à faire au niveau du gymnase du bâtiment.

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, précise qu'un rapport d'expert demeure à venir et que la municipalité devra assumer la facture puisqu'il n'y aura pas de protocole si l'aspect structural n'est pas garanti par la municipalité.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande ce qui en est du projet d'école alternative de Sainte-Adèle.

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, mentionne que des rapports de professionnels étaient attendus sur les travaux à effectuer et que tant dans le cas de Sainte-Adèle que de Saint-Adolphe-d'Howard, une partie de l'entente devrait viser la récupération des investissements.

653^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les représentations faites par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard quant à une ancienne école qui est actuellement le centre récréatif municipal;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Laurentides de procéder à l'ouverture d'une école dans ledit centre récréatif municipal dès la rentrée scolaire 2019, conformément à la 621^e résolution adoptée le mercredi 12 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a des travaux d'aménagement à réaliser pour la réouverture d'une école;

ATTENDU qu'une entente de principes doit être signée avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard au moment d'octroyer un contrat d'aménagement de locaux;

ATTENDU QUE selon le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur et la *Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction*, le conseil des commissaires est l'autorité compétente en matière d'appel d'offres public pouvant dépasser les 250 000 \$;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le Règlement sur les travaux de construction des organismes publics, chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme aux termes du processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE faisant suite à un appel d'offres public, l'adjudication du contrat devra se faire, le cas échéant, lors d'une étape subséquente par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les délais requis pour le processus d'appel d'offres ainsi que ceux pour la réalisation des travaux projetés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus d'appel d'offres dans le but d'adjuger un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement au centre récréatif municipal de Saint-Adolphe-d'Howard pour sa conversion en école sous la condition que l'appel d'offres prévoit une réserve afin de se sortir de celui-ci, sans engager la CSL à octroyer un contrat, et ce, même au plus bas soumissionnaire, le contrat devant recevoir l'assentiment du conseil des commissaires selon l'évolution du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Demande d'autorisation – Mise en œuvre du processus d'appel d'offres – Ajout d'un système de climatisation – Auditorium et bureaux – École secondaire Augustin-Norbert-Morin

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, présente le projet de résolution.

654^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la résiliation de contrat avec l'entreprise de services éconergétiques AMERESCO conformément à la 626^e résolution du conseil des commissaires adoptée le 12 décembre 2018;

ATTENDU QU'il est néanmoins opportun de poursuivre l'objectif d'économie d'énergie attendu;

ATTENDU QUE l'ajout d'un système de climatisation permettra, selon l'ingénieur du département des ressources matérielles, d'augmenter la durée de vie du système de géothermie de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin;

ATTENDU QUE selon le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur et la *Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction*, le conseil des commissaires est l'autorité compétente en matière d'appel d'offres public pouvant dépasser les 250 000 \$;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le Règlement sur les travaux de construction des organismes publics, chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme aux termes du processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE faisant suite à un appel d'offres public, l'adjudication du contrat devra se faire, le cas échéant, lors d'une étape subséquente par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Bouclin :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'ajout d'un système de climatisation – auditorium et bureaux, à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Huis clos

655^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de siéger à huis clos pour faire un retour sur les démissions.

Il est 22 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée du huis clos

656^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de revenir en assemblée régulière.

Il est 22 h 49.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.0 Ajournement

657^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, d'ajourner la séance au 13 mars 2019 à 19 h, afin de pouvoir traiter, notamment, les points 10.1, 10.2, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 13.1, 14.0, 15.0 et 16.0.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 22 h 49).

Me Louis Piché
Secrétaire général

Présidence

